



# POSTULAT

<b>Auteur</b>	neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Caroline Kreuzer-Pfammatter, Philipp Loretan et Martin Kalbermatter
<b>Objet</b>	Encouragement à la construction de logements dans les régions de montagne: le Valais doit aussi en bénéficier
<b>Date</b>	09/05/2025
<b>Numéro</b>	2025.05.184

L'encouragement à la construction de logements a été cantonalisée lorsque la nouvelle péréquation financière a été introduite, en 2008. Depuis, il est organisé différemment selon les cantons.

Le Valais compte parmi les cantons qui n'ont pas prolongé les dispositions de l'ancienne loi fédérale sur l'amélioration du logement en région de montagne. La loi cantonale sur le logement, qui date de 1988, ne répond plus aux exigences actuelles.

Afin de prendre en compte les évolutions liées à la pénurie de logements abordables et au renchérissement des biens immobiliers, le canton des Grisons est en train d'élaborer une loi visant à favoriser les logements. Son objectif est d'améliorer les conditions de logement dans les régions de montagne et de créer un instrument permettant la construction d'habitations à prix avantageux. En effet, la demande de résidences secondaires s'est accrue tandis que l'offre immobilière disponible a fortement diminué dans de nombreuses communes de montagne. Cela met sous pression non seulement la population locale, mais aussi les acteurs du tourisme.

L'autorégulation prévue du marché ne s'est pas concrétisée en Valais et, dans le sillage de la pandémie, le marché du logement a connu une profonde mutation dans les régions de montagne. D'où la nécessité d'envisager des interventions concrètes susceptibles de soutenir nos communes dans ce domaine. Nombre d'entre elles ont été contraintes d'intervenir sur le terrain et mobilisent des moyens d'action à la mesure de leurs ressources respectives. Indépendamment de cela, elles sont nombreuses à toucher à leurs limites, que ce soit à cause de la complexité des prescriptions légales, de moyens limités ou de l'absence d'un cadre supérieur.

## Conclusion

Nous prions le Conseil d'État de procéder à une analyse du logement sur le territoire valaisan et, sur cette base, d'introduire des mesures fondées sur les instruments de l'aide au logement de la Confédération.